



AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : contact@atsmv.com

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire des Amis Tireurs Sportif de Marne la Vallée

Madame, Monsieur,

Vous êtes priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire des Amis Tireurs Sportif de Marne la Vallée, qui se tiendra le :

Dimanche 21 novembre 2021 à 14h00,
Gymnase Guy Drut
1 rue Boris Pasternak,
77184 Emerainville

ORDRE DU JOUR :

1. - Appel des adhérents, vérification des pouvoirs, fixation du quorum
2. - Approbation du compte rendu de la précédente Assemblée Générale Ordinaire du 11 octobre 2020
3. - Compte rendu moral du Président
4. - Approbation du compte rendu moral - vote
5. - Rapport des vérificateurs aux comptes
6. - Compte rendu financier saison 2020/2021 - vote
7. - Proposition du budget prévisionnel 2021/2022- vote
8. - Renouvellement du bureau, présentation des candidats - vote
 - 1 place à pourvoir
 - Les candidats doivent de se faire connaître par écrit **avant le 10 novembre**.
9. - Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2021/2022
10. - Compte rendu sportif saison 2020-2021
11. - Modification du règlement intérieur - vote
 - Accueil de adhérents en second club :
 - Les ATSMV n'acceptent pas d'adhésion en second club, mais autorisent l'accès des « visiteurs » licenciés FFTir (tarif à définir).
12. - Questions écrites.
13. - Choix de la date et du lieu de la prochaine assemblée générale 2022
14. - Questions diverses

Très important :

- 1) Conformément aux statuts des ATSMV, le droit de vote est accordé aux adhérents depuis plus de 6 mois, de plus de 16 ans, et à jour de leur cotisation.
- 2) Afin de permettre à chacun d'être dûment représenté à cette Assemblée Générale, en cas d'absence, nous vous demandons de remplir le pouvoir joint à cet envoi et de le remettre directement à un adhérent présent, dans la limite de 4 procurations par membre représentant.
- 3) Vos demandes doivent être faites par écrit avant le **10 novembre 2020**, au président ou aux adresses suivantes : contact@atsmv.com, secrtaire@atsmv.com, president@atsmv.com .
- 4) **L'accès à l'Assemblée Générale sera soumis aux dispositions sanitaires réglementaires en vigueur au 21/11/2021 → Passe Sanitaire.**

Olivier Catoire
Pour le Comité directeur des ATSMV





AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : contact@atsmv.com

PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ATSMV Du 21 novembre 2021

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Adhérent aux ATSMV sous le N° Licence :

Donne pouvoir à :

Nom :

Prénom :

Adhérent aux ATSMV sous le N° Licence :

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2021.

Signature :

